



OFFERT EN PRIORITÉ AU PERSONNEL DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES DRAVEURS
EN CONFORMITÉ AVEC LA CONVENTION COLLECTIVE

OFFRE D'EMPLOI

ORTHOPHONISTE

REMPLACEMENT TEMPORAIRE MOINS D'UN AN

CONCOURS PPE-2018-4 E- 2^E AFFICHAGE

<u>AFFECTATION PRÉVUE :</u>	Écoles : La Source (2 journées) du Nouveau-Monde (1 journée) La Sablonnière (1 journée et demie) Le Tremplin (une demi-journée)
<u>SUPÉRIEUR IMMÉDIAT :</u>	Directrice/Directeur
<u>STATUT D'EMPLOI:</u>	Régulier temps complet (35 hrs/semaine)
<u>HORAIRE DE TRAVAIL:</u>	Du lundi au vendredi

NATURE DU TRAVAIL :

L'emploi d'orthophoniste comporte plus spécifiquement des fonctions de prévention, de dépistage et d'évaluation des élèves qui présentent ou qui sont susceptibles de présenter des troubles de l'audition, du langage, de la parole et de la voix ainsi que de détermination et de mise en œuvre d'un plan de traitement et d'intervention en orthophonie, dans le but de développer, de restaurer ou de maintenir les aptitudes de communication de l'élève en interaction avec son environnement et faciliter son cheminement scolaire.

QUELQUES ATTRIBUTIONS CARACTÉRISTIQUES :

L'orthophoniste analyse et interprète les renseignements recueillis, évalue les fonctions de l'audition, du langage, de la parole ou de la voix des élèves, notamment de l'élève handicapé ou en difficulté d'adaptation, et de l'élève atteint d'un trouble mental ou neurophysiologique attesté par un diagnostic ou par une évaluation effectuée par une ressource professionnelle habilitée à le faire. Elle ou il détermine un plan de traitement et d'intervention en orthophonie dans le cadre d'un plan d'intervention pour répondre aux besoins de l'élève.

Elle ou il élabore un plan de traitement et d'intervention en orthophonie adapté aux capacités de l'élève en tenant compte de ses besoins personnels et environnementaux.

Elle ou il participe à l'élaboration et la mise en application du service d'orthophonie tout en respectant les encadrements éducatifs et administratifs, tant au niveau des établissements que de la commission scolaire.

Elle ou il contribue à la planification, la réalisation ou la supervision des activités en vue de prévenir l'apparition de problèmes de communications ou dépister les difficultés de communication, en complémentarité avec les autres intervenantes et intervenants impliqués.

Elle ou il contribue au dépistage et à la reconnaissance des élèves vivant des difficultés, et ce, dans une optique de prévention et d'intervention; elle ou il participe avec l'équipe multidisciplinaire à l'élaboration et la révision du plan d'intervention de l'élève en y intégrant, s'il y a lieu, le plan de traitement et d'intervention en orthophonie; elle ou il participe au choix des objectifs et des moyens d'intervention; elle ou il collabore avec les autres membres de l'équipe à la concertation et la coordination des interventions, et à l'évaluation de l'atteinte des objectifs.

Elle ou il intervient auprès d'une classe ou d'un groupe d'élèves présentant des difficultés communes ou auprès d'élèves présentant des problématiques particulières afin de faciliter leurs apprentissages et leur insertion sociale.

Elle ou il conseille et soutient l'enseignante ou l'enseignant et lui explique la nature des difficultés de communication de l'élève de façon à ce qu'elle ou il puisse adapter son enseignement et le matériel éducatif utilisé; elle ou il l'informe de l'impact de ces difficultés sur les apprentissages et l'adaptation sociale de l'élève ou du groupe; elle ou il voit à l'élaboration et à l'adaptation de matériel éducatif existant; elle ou il contribue au choix de moyens d'aide à la communication orale.

Elle ou il soutient et outille les membres de la famille et les autres intervenantes et intervenants scolaires; elle ou il fournit les conseils pertinents en vue de développer chez ces derniers des attitudes et des habiletés favorisant le développement de la communication de l'élève; elle ou il planifie, organise et anime des activités de formation, d'information et de sensibilisation concernant les difficultés de communications.

Elle ou il établit et maintient une collaboration et des liens avec les organismes partenaires; elle ou il communique avec les autres intervenantes ou intervenants concernés pour obtenir ou fournir des avis et des renseignements; elle ou il peut diriger l'élève ou ses parents vers des ressources appropriées à la situation et aux besoins.

Elle ou il conseille le personnel d'encadrement, rédige des rapports d'expertise, d'évaluation, de bilan et d'évolution de situation et fait des recommandations appropriées pour soutenir la prise de décision.

Elle ou il prépare et assure la mise à jour des dossiers selon les normes propres à la profession et les règles définies par la commission scolaire; elle ou il rédige des notes évolutives ou des rapports d'évaluation d'étape, de fin de processus et de suivi de ses interventions.

QUALIFICATIONS REQUISES :

Être membre de l'Ordre des orthophonistes du Québec.

AUTRE EXIGENCE DE BASE :

Réussite du test de français SEL (Service d'évaluation linguistique) www.telug.ugam.ca/siteweb/sel/ ou réussite du test de français CÉFRANC (Centre d'évaluation du rendement du français écrit) www.cspi.qc.ca/cefranc/.

Note : Le test TECFÉE (Test de certification en français écrit pour l'enseignement) est également accepté.

SALAIRE ANNUEL : Selon la scolarité et l'expérience : de 43 641 \$ à 80 572 \$

DATE D'ENTRÉE EN FONCTION : À déterminer

DATE D'OUVERTURE DU CONCOURS : Le 30 août 2018

Si vous désirez poser votre candidature au poste cité en exergue, vous êtes prié d'envoyer votre demande, de même que votre curriculum vitae, **le ou avant le 17 octobre 2018, 15 h, à l'attention de :**

***Une copie officielle du dernier relevé de notes ou l'original du diplôme sera exigé seulement lors de l'entrevue.**

Madame Guylaine Boulanger, coordonnatrice - Service des ressources humaines
Concours PPE-2018-4 E – 2^E AFFICHAGE
 Commission scolaire des Drapeurs
 200, boul. Maloney Est, Gatineau (Québec) J8P 1K3
 télécopieur : (819) 663-5372 courriel : rhprofessionnel@csdrapeurs.qc.ca

**SEULE LA PERSONNE RETENUE AINSI QUE LES PERSONNES DÉTENANT UN POSTE RÉGULIER
 À LA COMMISSION SCOLAIRE DES DRAPEURS, RECEVRONT UNE RÉPONSE ÉCRITE.**

NOTE: Si vous désirez assurer la confidentialité de votre demande, vous êtes prié d'indiquer, dans le coin inférieur gauche de votre enveloppe, le terme "CONFIDENTIEL" ainsi que le numéro du concours.

La Commission scolaire des Drapeurs applique un programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les membres des minorités visibles, les membres des minorités ethniques et les autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature. Des mesures d'adaptation peuvent également être prises pour les personnes handicapées.